

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
199<sup>e</sup> année  
19 octobre 2023  
n° 35 / 8012<sup>e</sup>  
pages 1793 à 1848

## CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

### Le débat sur les *abayas* et les *gamis*

Les fondements constitutionnels de la loi du 15 mars 2004  
(à propos de CE, réf., 7 sept. 2023)

> Bernard Beignier

1805

## ÉDITORIAL

1793 Être ou ne pas être islamo-gauchiste, *Didier Guével*

## ACTUALITÉS

- 1796 Usage professionnel (portée): relations avec des personnes extérieures
- 1797 Société à responsabilité limitée (assemblée): défaut de qualité d'associé
- 1797 Société anonyme (responsabilité): domaine de l'action sociale *ut singuli*
- 1798 Fonds commun de placement: action sociale *ut singuli* de la société de gestion
- 1799 Assurance (clause d'exclusion): inapplicabilité du régime de la cause

## POINT DE VUE

1803 Avis de gros temps sur l'indemnisation des victimes d'accident du travail, *Stéphanie Porchy-Simon*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1812 **Panorama**: Droit du commerce international, *Louis d'Avout, Sylvain Bollée, Étienne Farnoux et Augustin Gridel*
- 1828 **Notes**: Compétence quasi universelle: après l'enterrement, voici la résurrection, *note sous Ass. plén., 12 mai 2023 (2 arrêts), Ghislain Poissonnier*
- 1833 L'affaire *EncroChat*, *note sous Cons. const. 8 avr. 2022, Crim. 11 oct. 2022, 25<sup>e</sup> oct. 2022 et 10 mai 2023, Maxime Lassalle*
- 1839 Convention de Montréal: la consécration par la CJUE du caractère indemnisable du trouble de stress post-traumatique causé par un accident aérien, *note sous CJUE 20 oct. 2022, Sandra Adeline*
- 1843 L'extension du contrôle de la disproportion manifeste de l'exécution forcée aux dommages-intérêts en matière contractuelle, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 6 juill. 2023, Maxime Cormier*

## ENTRETIEN

1848 Suzanne Vergnolle – Les formations en droit du numérique  
au Conservatoire national des arts et métiers

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

### ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2023

### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Didier Guével

Être ou ne pas être  
islamo-gauchiste

1793

## ACTUALITÉS

1796

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Crédit à la consommation (contrat): demande  
d'une copie au prêteur, *CJUE 12 oct. 2023*

Clause abusive (effets): prise en compte de la  
volonté du consommateur, *CJUE 12 oct. 2023*

#### Contrat d'affaires

Usage professionnel (portée): relations avec des  
personnes extérieures, *Com. 4 oct. 2023*

#### Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (paiement): classement  
légal des droits de préférence, *Com. 4 oct. 2023*

#### Société et marché financier

Société à responsabilité limitée (assemblée):  
défaut de qualité d'associé, *Com. 11 oct. 2023*

Société anonyme (responsabilité): domaine de  
l'action sociale *ut singuli*, *Com. 11 oct. 2023*

Fonds commun de placement: action sociale *ut  
singuli* de la société de gestion,  
*Com. 11 oct. 2023*

1798

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Mandat civil (révocation): caractérisation de  
l'exercice abusif, *Com. 4 oct. 2023*

Assurance (véhicule automoteur): vélo  
à assistance électrique, *CJUE 12 oct. 2023*

Assurance (clause d'exclusion): inapplicabilité  
du régime de la cause, *Civ. 2<sup>e</sup>, 12 oct. 2023*

Accident de la circulation: implication d'un train  
routier, *Civ. 2<sup>e</sup>, 12 oct. 2023*

1800

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Perquisition (expert): défaut de prestation de  
serment, *Crim. 11 oct. 2023*

1800

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Rémunération (fixation des objectifs): rédaction  
en langue française, *Soc. 11 oct. 2023*

1800

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel civil (voie électronique): jugement  
d'assistance éducative, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 oct. 2023*

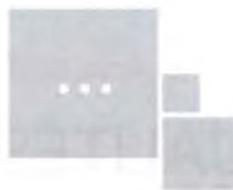
Appel civil (bref délai): irrecevabilité du pourvoi  
contre les ordonnances, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 oct. 2023*

Appel civil (déféré): rejet d'une demande de  
caducité, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 oct. 2023*

Aide juridictionnelle (Cour de cassation):  
interruption des délais du pourvoi,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 5 oct. 2023*

#### Voie d'exécution

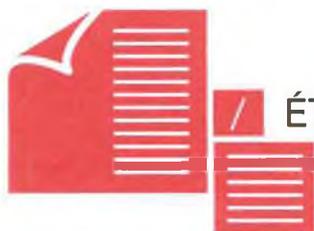
Titre exécutoire (décision): point de départ du  
délai d'exécution, *Civ. 2<sup>e</sup>, 5 oct. 2023*



## POINT DE VUE

1803

Avis de gros temps sur l'indemnisation des victimes d'accident du travail  
par Stéphanie Porchy-Simon



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1805

Le débat sur les *abayas* et les *qamis*  
Les fondements constitutionnels de la loi du 15 mars 2004 (à propos de CE, réf., 7 sept. 2023)  
par Bernard Beignier

### PANORAMA

1812

Droit du commerce international  
juillet 2022 – juillet 2023  
par Louis d'Avout, Sylvain Bollée,  
Étienne Farnoux et Augustin Gridel

### NOTES

1828

Compétence quasi universelle: après l'enterrement, voici la résurrection, *note sous Ass. plén.*, 12 mai 2023 (2 arrêts)  
par Ghislain Poissonnier

1833

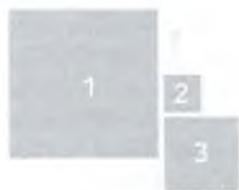
L'affaire *EncroChat*, *note sous Cons. const.* 8 avr. 2022, *Crim.* 11 oct. 2022, 25 oct. 2022 et 10 mai 2023  
par Maxime Lassalle

1839

Convention de Montréal: la consécration par la CJUE du caractère indemnisable du trouble de stress post-traumatique causé par un accident aérien,  
*note sous CJUE* 20 oct. 2022  
par Sandra Adeline

1843

L'extension du contrôle de la disproportion manifeste de l'exécution forcée aux dommages-intérêts en matière contractuelle, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>*, 6 juill. 2023  
par Maxime Cormier



## ENTRETIEN

1848

Suzanne Vergnolle – Les formations en droit du numérique au Conservatoire national des arts et métiers

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

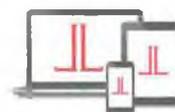
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](https://www.dalloz-revues.fr)